

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 7 janvier 2005
(convocation du 28 décembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Sept Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANDEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis
M. BOBET Patrick à M. SEUROT Bernard (à partir de 10 H 30)
M. BOCCIO Claude à Mme. PUJO Colette
Mme. BRUNET Françoise à Mme. JORDA-DEDIEU Carole
Mme. CASTANET Anne à Mme. DARCHE Michelle
M. CASTEL Lucien à M. BELLOC Alain (jusqu'à 10 H 20)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre

M. DUCASSOU Dominique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 10H25)
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Patrick (jusqu'à 10 H 35)
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JUNCA Bernard à Mme CARLE DE LA FAILLE M.Claude (à partir de 10H30)
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SOUBIRAN Claude à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

4ème révision du POS- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)-Bilan de la concertation-Constatation-Approbation-

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0119 du 15 février 2002, le Conseil de Communauté décidait la prescription de la 4^{ème} révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) visant à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La concertation sur l'ensemble du territoire communautaire a donc été effective depuis le 15 mars 2002 et s'est déroulée jusqu'au 30 novembre 2004.

Conformément aux objectifs poursuivis et aux modalités qui avaient été annoncées, la concertation s'est organisée en 3 familles de mesures complémentaires et concomitantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis,
- information régulière pendant toute la durée d'élaboration,
- tenue de réunions publiques.

Diffusion de documents et recueil des avis : un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public dans les 27 mairies de la Communauté Urbaine, dans les 4 mairies annexes de la ville de Bordeaux ainsi qu'au siège de notre établissement public. Ce dossier, d'abord composé d'une note explicative relative à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), au PLU et à la concertation, a été enrichi de documents tout au long de la procédure : rapport préparatoire au débat d'orientations sur le PADD, éléments de diagnostic, éléments de synthèse des projets de territoire communaux, avant-projet du PADD, restitution des travaux des groupes thématiques, recueil des comptes rendus et bilan des ateliers forums, compte rendu des « rencontres du PLU », le projet

d'état initial de l'environnement, le diagnostic, les principes réglementaires des zonages et la carte communautaire des zonages, le règlement, les planches de zonage, les orientations d'aménagement, le rapport de présentation, le PADD, les plans de détail des arbres isolés et des éléments du patrimoine à protéger, les plans de détail des ZAC.

Information régulière pendant toute la durée d'élaboration : l'élaboration du PLU a fait l'objet d'annonces officielles dans des journaux locaux, de nombreux articles dans la presse ainsi que dans les bulletins municipaux et les revues communautaires, de 3 plaquettes et des cahiers du PLU largement diffusés, d'une exposition à l'hôtel de communauté et dans les 27 mairies et d'un film pédagogique. Des lieux spécifiques d'information ont été installés tels que la maison du PLU au sein de notre établissement public et les kiosques du PLU en mairies.

Des réunions publiques : Des réunions publiques se sont tenues concernant les différentes échelles du territoire :

- 3 au niveau communautaire (les rencontres du PLU),
- 14 au niveau des secteurs (les ateliers forums),
- 30 au niveau communal.

Le recueil des remarques issues de ces réunions s'est effectué par les comptes-rendus et par les feuilles de recueil d'avis proposées aux participants.

Le site internet a également largement participé à cette concertation par la mise en ligne de documents et la mise à disposition d'une boîte à lettre électronique permettant au public d'adresser des remarques.

1201 observations ont ainsi été formulées portant sur les principaux thèmes suivants :

- procédure et concertation
- déplacements, transports collectifs, aménagements de voiries, stationnement
- mixité sociale (aire d'accueil pour les gens du voyage, logements sociaux)
- densité et formes urbaines (hauteur)
- constructibilité de terrains (EBC, règles de construction)
- projets d'aménagements
- équipements de proximité
- nuisances, risques inondation et technologiques, aéroport
- protection des espaces naturels et des espaces verts

Le bilan complet, détaillé par rapport aux axes du PADD, est joint en annexe. Il présente également la prise en compte dans le PLU des observations formulées.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **CONSTATER** que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

- **APPROUVER** le bilan de la concertation ci-joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des Verts et les élus Socialistes bordelais s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 7 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
Le Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 JANVIER 2005

M. ALAIN ROUSSET